Techniciens supérieurs : ouverture de concours externe, interne et examen professionnel pour 2021

[Article mis à jour le 8 mars 2021 : nombre de postes ouverts pour l'examen professionnel de technicien.]
[Article mis à jour le 4 février 2021 : nombre de postes ouverts.]
[Article mis à jour le 25 janvier 2021 : la note de service SG/SRH/SDDPRS/2021-52 modifie la date limite de dépôt des dossiers de présentation ou des dossiers RAEP pour les TSMA2 (cet article a été modifié en conséquence).]
[Article mis à jour le 26 octobre 2020 : la note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-650 remplace et abroge la note de service originelle, SG/SRH/SDDPRS/2020-639.]

Deux concours externes, deux concours internes et un examen professionnel sont organisés pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture, dans les grades de technicien (TSMA1) et de technicien principal (TSMA2) au titre de la session 2021.

Ils font l'objet de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-650 du 26 octobre 2020, publiée **en fin de cet article** et également disponible ici.

Concours ouverts

Grade	Spécialité "Vétérinaire et alimentaire"	Spécialité "Techniques et économie agricoles"	Spécialité "Forêt et territoires ruraux"
Technicien supérieur (TSMA1)	Concours externe Concours interne Examen professionnel	Concours externe Concours interne Examen professionnel	Examen professionnel
Technicien principal (TSMA2)	Concours externe Concours interne	Concours externe Concours interne	Concours externe Concours interne

À noter que les lauréats dans le grade de technicien de la spécialité vétérinaire et alimentaire ont vocation à être affectés sur des postes d'inspection sanitaire en abattoirs, au sein des directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations.

Les informations concernant la formation des lauréats peuvent être consultées sur le site de l'Infoma, pour le grade de TSMA1 ou de TSMA2.

Conditions d'accès aux concours de technicien supérieur (TSMA1)

– **concours externe** : les candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou équivalent […] ;
– **concours interne** : les fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent […], qui justifient, au 1er janvier 2021, de quatre années de services publics en équivalent temps plein ; ces candidats doivent également être en position d'activité, de congé parental ou de détachement à la date de clôture des inscriptions, soit le 3 décembre 2020 ;
– **examen professionnel** : les fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C relevant du MAA ou affectés dans ce ministère ou dans un établissement public qui en dépend et justifiant au 1er janvier 2021 de sept années de services publics.

Conditions d'accès aux concours de technicien principal (TSMA2)

– **concours externe** : les candidats titulaires d'un titre ou diplôme sanctionnant deux années de formation classées au moins au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes […] ;
– **concours interne** : les fonctionnaires et agents de l'État,

des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent […] et qui justifient, au 1er janvier 2021, de quatre années de services publics en équivalent temps plein ; ces candidats doivent également être en position d'activité, de congé parental ou de détachement à la date de clôture des inscriptions, soit le 3 décembre 2020.

Nombre de postes

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2021-84 du 3 février 2021 fixe le nombre de postes ouverts pour les concours internes et externes, respectivement à 126 pour les techniciens et à 43 pour les techniciens principaux. Elle a été complétée par la note de service SG/SRH/SDDPRS/2021-164 du 4 mars 2021, qui fixe le nombre de postes ouverts pour l'examen professionnel de technicien (44 postes) :

Grade	Spécialité "Vétérinaire et alimentaire"	Spécialité "Techniques et économie agricoles"	Spécialité "Forêt et territoires ruraux"

Technicien supérieur (TSMA1)	Concours externe : 71 Concours interne : 22 Examen professionnel : 14	Concours externe : 17 Concours interne : 16 Examen professionnel : 26	– – Examen professionnel : 4
Technicien principal (TSMA2)	Concours externe : 10 Concours interne : 6	Concours externe : 10 Concours interne : 13	Concours externe : 2 Concours interne : 2

Nature des épreuves

Pour le concours externe de TSMA1 et les concours interne et externe de TSMA2, il y a une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.
Pour le concours interne et l'examen professionnel de TSMA1, il y a une phase d'admissibilité consistant en une sélection sur dossier de RAEP et une épreuve orale d'admission.
Le site www.concours.agriculture.gouv.fr précise les caractéristiques des épreuves ainsi que le programme de chaque spécialité.

Formations de préparation au concours

Un appui à la préparation des agents est prévu, au niveau national pour la préparation des épreuves écrites et au niveau

régional pour les épreuves orales. Tous les détails dans la note de service, p. 6 et suivantes.

Calendrier

• **Pré-inscriptions** : du **20 octobre au 19 novembre 2020** inclus, sur le site www.concours.agriculture.gouv.fr

• Date limite de dépôt des **confirmations d'inscription** et des **dossiers de candidature** : **3 décembre 2020** dernier délai, le cachet de la Poste faisant foi.

• **Épreuves écrites** d'admissibilité (concours externe de TSMA1 et concours externe et interne de TSMA2) : **4 février 2021** dans les centres d'Ajaccio, Amiens, Bordeaux, Cachan, Dijon, Lyon, Montpellier, Rennes et Toulouse. Des centres seront également ouverts dans les départements et collectivités d'outre-mer en fonction des candidatures exprimées.

• Dates limites de **dépôt des dossiers de présentation** (concours externes) ou des **dossiers RAEP** (concours internes) pour les candidats admissibles :
– grade de TSMA1, concours externe : 18 mars 2021 ;
– grade de TSMA1, concours interne, examen professionnel : 3 décembre 2020 ;
– grade de TSMA2, concours externe et interne : ~~18 mars 2021~~ *[reportée au 27 mars 2021]*.

• **Épreuves orales** d'admission :

– TSMA1 : à partir du 31 mai 2021 à Paris ;
– TSMA2 : à partir du 4 mai 2021 à Paris.

La note de service :

2020-650_final